



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*

# APPEL D'OFFRES POUR L'ÉTUDE DE LA POPULATION DE PALOURDES DANS LE BASSIN D'ARCACHON - 2024

**Date de parution : 21 février 2024**  
**Date limite de candidature : 6 mars 2024**

**Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages  
Marins de Nouvelle-Aquitaine**



## CONTEXTE ET DESCRIPTIF DU PROJET

Après l'huître, la palourde japonaise (*Ruditapes philippinarum*) domine les suspensivores intertidaux sur le bassin d'Arcachon. Elle constitue depuis les années 90 une population néonaturelle dans la lagune et représente une ressource commerciale importante en Nouvelle-Aquitaine, avec des captures professionnelles annuelles autour de 200 à 400 tonnes. Outre la réglementation européenne qui fixe une taille de capture, des mesures de gestion complémentaires sont établies par les structures professionnelles locales de la pêche dans un cadre de cogestion impliquant ces structures, les scientifiques et l'administration. Pour le bassin d'Arcachon, les comités des pêches intervenant sont le Comité Départemental des Pêches Maritimes et Des Élevages Marins de Gironde (CDPMEM 33) et le Comité Régional des Pêches Maritimes et Des Élevages Marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM NA).

Des suivis sont opérés depuis les années 2000 (8 années de suivi), dans le but de caractériser la dynamique spatio-temporelle de la population de palourde japonaise intra-bassin et de suivre son état de santé. Depuis 2006, ce sont les structures professionnelles qui sont en charge de l'organisation et de la logistique des campagnes de suivi. Les scientifiques définissent le protocole d'échantillonnage, participent aux prélèvements avec les professionnels et traitent les données afin de fournir les principaux indicateurs de l'état de santé de la population de palourde japonaise.

Ainsi, depuis plus de quinze ans, une collaboration étroite existe entre les structures professionnelles et les scientifiques pour la réalisation de ces campagnes régulières, et s'appuie sur un groupe de travail « palourde » associant des scientifiques, des professionnels ainsi que leurs représentants et l'administration. Ce groupe se réunit en amont de la campagne pour valider les zones à prospecter et organiser la campagne. Une seconde réunion, ouverte à l'ensemble des professionnels et aux financeurs est organisée après la campagne. Les résultats de la campagne y sont présentés et discutés.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Les attendus de la part du prestataire scientifique sont :

### Concernant le protocole d'échantillonnage in situ

Le protocole historiquement utilisé est basé sur un échantillonnage aléatoire stratifié. L'aire d'étude est découpée en 16 strates définies historiquement, puis chaque strate est ensuite échantillonnée au niveau de stations (~500 stations jusqu'à présent). Le nombre de stations varie d'une strate à l'autre.

Le coût de ce protocole étant important, sur les dernières années, le choix des stations (position et nombre) au sein de chaque strate s'est fait à l'aide d'un protocole spatialement équilibré.

→ Il est attendu du prestataire la mise en œuvre de ce type de protocole pour la campagne 2024 afin d'expérimenter une diminution du nombre de stations de l'ordre de 15 %. Pour chaque strate, le nombre de stations et la position de chacune devra être communiquée au CRPMEM NA au plus tard le 30 avril 2024.

### Concernant la prise de mesure lors des campagnes

Les prélèvements seront effectués depuis un navire professionnel (navire armé à la pêche ou barge ostréicole) affrété pour la campagne, à l'aide d'une benne Hamon (la benne est composée de deux parties : un godet piégeant 0.25m<sup>3</sup> de sédiment et sa table de support servant à poser celle-ci lors de l'armement et de la récupération du sédiment).

→ Le prestataire doit être initié à la manipulation de cet équipement.

La campagne durera environ 15 jours (environ 22 marées) réparties en 2 périodes sur les mois de mai et juin (période provisoire à confirmer : du 24 mai au 31 mai et du 7 juin au 13 juin). Elle implique pour chaque marée la présence d'un ou deux scientifiques, deux pêcheurs professionnels, en plus de l'équipage du navire affrété pour la campagne.

→ Le prestataire devra être capable de mettre à disposition ce personnel pour la campagne.

### **Concernant les résultats attendus : indicateurs d'état de santé**

Les objectifs du projet sont de fournir un diagnostic sur l'état de santé de la population de palourde (incluant trois espèces : palourde japonaise, palourde européenne et palourde jaune) dans le bassin d'Arcachon en 2024 et de suivre son évolution par rapport aux suivis antérieurs. Pour cela, différents indicateurs seront calculés :

- Les proportions des différentes espèces de palourdes présentes ;
- Les histogrammes de fréquence de taille ;
- Les indices d'abondance moyens exprimés en nombre et en poids par m<sup>3</sup> ;
- Les abondances et les biomasses totales ;
- La fraction des juvéniles et des reproducteurs et leurs abondances en effectif et en poids ;
- La fraction exploitable du stock et son abondance en effectif et en poids.

Une cartographie de la distribution spatiale des densités exprimées en nombre et en poids par m<sup>2</sup> est également attendue.

→ Le prestataire devra donc être capable de fournir l'ensemble de ces éléments et récupérer les éléments antérieurs pour afficher une évolution. Ces éléments sont attendus pour le 31 octobre 2024.

### **Concernant la participation à la vie du réseau**

La finalité de la campagne est de produire des indicateurs utiles pour la mise en place de mesures de gestion visant à favoriser une exploitation durable de la ressource. Localement, cela est opéré selon une approche collaborative entre scientifiques et structures professionnelles, en lien avec l'administration.

→ Il est attendu que le prestataire ait une expérience avec les structures professionnelles et participe à des groupes de travail : l'un se réunit en amont de la campagne pour valider les zones à prospecter et organiser la campagne ; l'autre, avec l'ensemble des professionnels et les financeurs, est organisé après la campagne pour présenter et discuter les résultats.

### **PROCÉDURE POUR CANDIDATER :**

L'appel d'offres est en accès libre, direct et complet, sur le site internet du CRPMEM NA ([www.peche-nouvelleaquitaine.com](http://www.peche-nouvelleaquitaine.com)) pendant la durée de sa validité.

Les candidatures au présent appel d'offre sont à envoyer par courriel, à l'adresse électronique suivante : [cthomas@peche-nouvelleaquitaine.com](mailto:cthomas@peche-nouvelleaquitaine.com)

Ou par courrier à l'adresse suivante : CRPMEM Nouvelle-Aquitaine  
12, quai Pascal Elissalt  
64500 CIBOURE

La date limite de réception des candidatures est fixée au **6 mars 2024** (cachet de la poste faisant foi).

Un ou plusieurs représentants du porteur de projet se concerteront afin de sélectionner l'offre. Une notification de réponse sera envoyée aux candidats, par courriel ou courrier, avant le 10 mars 2024.

Pour toute demande d'information complémentaire, contactez-le 07 86 64 82 04.

Le marché est susceptible de bénéficier de financements européens.